



*Journal de communication de la commune de FRESSINES*

**Nous contacter :**  
 Mairie de Fressines  
 23 route de La Crèche  
 79 370 Fressines  
 Tél: 05 49 73 98 73  
 Fax: 05 49 73 98 74  
 mairie-fressines@wanadoo.fr  
 La mairie est ouverte tous les  
 après-midis de 13h30 à 17h30  
 du lundi au vendredi.

**Sommaire :**

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Les décisions diverses
- Deux nouveaux employés communaux
- La rentrée scolaire 2009
- Les travaux d'été
- Bibliothèque : les horaires d'hiver

À savoir

- Mise en œuvre du passeport biométrique
- Grippe A : plan d'urgence
- Collecte des encombrants le 5 octobre
- Incinération des débris végétaux
- Élagage des haies et palissades: murs et murets
- Téléthon 2009

Vie associative

- Association Fressines en fête
- Pétanque loisirs
- École de musique
- ACCA de Fressines
- Fressines.net
- Stade Vouilltais football

**Edito**

Dans mon éditto du dernier Fressines Infos, je souhaitais vous retrouver nombreux aux festivités du 14 juillet. Cet appel a été entendu d'une part pour le feu d'artifice et d'autre part pour le repas champêtre où presque 280 personnes s'y sont retrouvées avec un très beau défilé de tourtières. J'y vois ici une belle récompense au dévouement des élus. Débutés fin juin les travaux du plateau multiactivité sont suivis de près et peuvent vous paraître longs, mais nous souhaitons faire respecter les règles de mises en œuvre (nature et compactage des matériaux, séchage des

enrobés...)). Dans quelques jours, cet espace sera donc à votre disposition, avec l'espoir d'un respect des équipements et du règlement d'utilisation. Un espace bien sûr que les enfants et les enseignants devraient apprécier comme nouvel outil pédagogique et sportif.

Pour assurer la continuité des services aux écoles, après le départ en retraite de deux de nos agents, deux personnes ont été recrutées en contrats aidés. Je souhaite la bienvenue dans notre collectivité à ces deux jeunes Fressinois, Magali Rivaud et Patrick Pinaud. L'actualité internationale ne peut être oubliée avec

entre autre l'inquiétude qui règne autour de la pandémie du virus de la grippe A (H1N1).

Conformément aux directives de l'état retransmises par la préfecture, nous avons mis en place l'organisation demandée par les différents protocoles et restons vigilants aux évolutions.

Nous sommes à quelques jours de la rentrée des classes qui correspond également au redémarrage des activités associatives et sportives. A vous tous une très bonne rentrée en espérant que la météo nous apporte encore de belles et douces journées. Bonne lecture.

**Les décisions du Conseil Municipal**

**Les décisions diverses**

Depuis le dernier Fressines Infos de juillet, le conseil municipal s'est réuni deux fois. Les décisions suivantes ont été prises:

**Devis pour hydrogéologue :** dans le cadre des travaux d'étude pour la future station d'épuration, il y a lieu de s'assurer l'avis d'un hydrogéologue nommé par Madame la Préfète des Deux-Sèvres. C'est donc Monsieur MOREAU, ingénieur hydrogéologue de Nouaillé-Maupertuis (Vienne) qui est chargé de veiller à la compatibilité du projet avec la protection des eaux souterraines. Le devis d'honoraires de M. Moreau est de 990,27 € TTC.

**Compétence intercommunale :** afin que la communauté cantonale de Celles-sur-Belle intervienne en matière de développement éolien sur le canton, une modification des statuts communautaires était nécessaire. Le conseil municipal a accepté la modification suivante, «réalisation d'études et de toute action visant à proposer une zone de

développement éolien». En cas d'éventuel projet, ce qui n'est pas le cas sur la commune, une répartition 50/50 des recettes financières entre l'intercommunalité et les communes concernées est prévue.

**Utilisation de terrain de football :** Le conseil municipal a renouvelé son accord aux responsables du club de Vouillé pour qu'ils puissent utiliser le terrain de football et les infrastructures pour la prochaine saison 2009-2010. Cette décision est motivée par le fait qu'une vingtaine d'enfants de la commune jouent à Vouillé. Une convention a été signée entre les deux communes.

**Utilisation du plateau multiactivité et du terrain de tennis :** L'ouverture au public du plateau multiactivité et du terrain de tennis est prévue vers la mi septembre, après le passage de l'APAVE, organisme de contrôle. Le Conseil municipal mettra en place un règlement d'utilisation dans les prochaines semaines avec un planning d'utilisation, notamment

## Les décisions du Conseil Municipal

### Deux nouveaux employés communaux

*Il s'agit de deux habitants de la commune, Mlle Magali Rivaud sur un poste d'accompagnement des enfants (dortoir, garderie) et ménage et de Mr Patrick Pinaud sur un poste de ménage, surveillance et d'entretien des locaux.*

Suite aux départs en retraite de Mmes Rameaux et Suire, deux nouveaux employés viennent d'être recrutés pour travailler dans l'enceinte de l'école et à l'entretien des locaux. Il s'agit de deux habitants de la commune, Mlle Magali Rivaud sur un poste d'accompagnement des enfants (dortoir, garderie) et ménage et de M. Patrick Pinaud sur un poste de

ménage, surveillance et d'entretien des locaux.

Ces deux agents ont été recrutés en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 6 mois renouvelables à raison de 24 h de travail par semaine. Ils ont pris leur fonction le 24 août, nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein de l'équipe municipale.

### La rentrée scolaire 2009

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 3 septembre à 8 h 30, l'accueil des enfants se fait désormais sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8 h 30 à 16 h. L'école Pierre Moinot compte 175 élèves répartis dans 7 classes, 70 en maternelle et 105 en élémentaire.

La répartition dans les sept classes est la suivante : 5 TPS et 22 PS avec Mme Roy Brigitte, 4 PS et 22 MS avec Mme David Koelig, 17 GS et 6 CP avec Mme Perrier Myriam, 23 CP avec Melle Sureau Claudine, 20 CE1 et 6 CE2 avec Mme Serus Mélanie, 19 CE2 et 6 CM1 avec Mme Lafoix Gaëlle et 12 CM1 et 13 CM2 avec M. Texereau Manuel.

Mme Lafoix Gaëlle assure également le poste de direction. Le vendredi reste le jour de décharge de direction.

La réorganisation des tâches est la suivante pour les agents communaux :

Les 3 postes d'ATSEM sont assurés par Mme Dupuis, Mme Pothet et Mme Savarit. La garderie du matin est assurée par Mme Savarit et Mme Pothet, la garderie du soir par Mme Dupuis et Mme Pothet, assistées de Mlle Rivaud et de Mme Magrino.

Le ménage des différentes salles de classes et autres (informatique, bibliothèque, garderie, etc...) est assuré par l'ensemble des personnes encadrant les enfants auxquelles viennent se joindre M. Pinaud et Mme Girault.

### Les travaux d'été

Au cours de l'été, les agents communaux, les entreprises et quelques élus ont réalisé de nombreux petits travaux.

**Bâtiments** : construction d'un abri au cimetière, aménagement du secrétariat de mairie pour donner plus d'espace de travail à nos secrétaires, préparation de la rentrée scolaire, remplacement du chauffe eau électrique de 500 l des vestiaires du stade

**Voirie** : aménagement et entretien des

### Cantine et garderie : tarifs et horaires

Les repas de la cantine sont toujours confectionnés par M. Secq, aidé de Mme Girault. Le tarif du repas, cette année est fixé à 1€95.

**Les tickets sont à retirer à la garderie, le jour de la rentrée de 16h à 18h et le lendemain matin de 8h à 8h30 puis par la suite aux dates communiquées dans les cartables.**

Le matin la garderie ouvre à 7h jusqu'à 8h20 au tarif de 1€33.

Le soir, les enfants sont pris en charge dès la fin des cours. De 16h à 16h30 la garderie est gratuite, de 16h30 à 18h le tarif est de 1€33, de 18h à 18h30 il sera ajouté 0€71, de 18h30 à 19h il sera ajouté 3€06. Pour un enfant qui reste à la garderie de 16h à 19h le tarif est donc de 5€10. Le dépassement du temps réglementaire (19h précises) sera assujéti d'une pénalité de 6€12.

Un règlement précisant toutes ces données ainsi que le fonctionnement du cahier d'émargement sera remis aux parents dès la rentrée.

Durant l'été différents travaux d'entretien ont été effectués par les agents communaux.

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves et en particulier aux nouveaux arrivants ainsi qu'à l'équipe enseignante.

espaces verts, travaux de fauchage et de désherbage des bords de routes, aide pour le terrassement de l'espace du terrain de tennis et du plateau multiactivité, réfection de chaussées, rue du Lavoisier, impasse de la Billaudière, rue du Grelet et rue des Champs Vinoux, entretien des routes communales avec la pose de 8 tonnes de PATA (goudronnage partiel)

Tous ces travaux demandent du temps et de l'organisation sans compter les tâches

**Bibliothèque, les horaires d'hiver:** À partir du 1er septembre, les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants : le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. De nouveaux ouvrages sont disponibles. Contact aux heures d'ouverture : Tél : 05 49 73 99 90

## À savoir

### Mise en œuvre du passeport biométrique

La France, en application du règlement européen du 13 décembre 2004, s'est engagée à délivrer le passeport biométrique. Ce titre est un document de voyage avec un composant électronique dans lequel sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes digitales du titulaire.

Dans les Deux-Sèvres, seules quinze mairies (Airvault, Bressuire, Brioux sur Boutonne, Champdeniers, Chauray, Coulonges sur l'Autise, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Melle, Moncoutant, Niort, Parthenay, Sauzé Vaussais, St Maixent et Thouars) sont habilitées à traiter ces passeports. En conséquence la mairie de Fressines ne prend plus de demande de passeport, il faut se déplacer dans l'une des mairies citées ci-dessus. Les plus

proches étant Melle, Niort, St Maixent ou Chauray. Les pièces à fournir sont les mêmes que celles demandées auparavant : 2 photographies d'identité, un timbre fiscal, un justificatif de domicile, un justificatif de nationalité française et une copie intégrale d'acte de naissance.

Lors de la demande en mairie les empreintes de huit doigts sont numérisées. C'est pourquoi le demandeur doit être impérativement présent lors du dépôt du dossier. Seuls les enfants de moins de six ans sont dispensés de cette opération.

Le passeport est obligatoirement délivré à la mairie du lieu de dépôt et remis à son titulaire.

Le passeport biométrique est valable 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour un mineur.

### Grippe A : plan d'urgence

Afin de préparer l'arrivée d'une possible vague pandémique, plus sévère dans les prochains mois, de la grippe A (H1N1), la commune à la demande de la Préfecture vient de mettre en place un plan de continuité d'activités des services communaux. L'objectif de ce plan est de maintenir l'activité communale (état civil, école, assainissement...) malgré un

absentéisme probablement important.

En cas de besoins ce sont les élus qui viendront en appui pour assurer les tâches des agents absents et informer si besoin la population.. La mise en place de ce plan n'a pas pour objet de dramatiser la situation et de tomber dans la psychose, bien au contraire, il permettra d'éviter l'effolement au cas où !

### Collecte des encombrants le 5 octobre

La prochaine opération de collecte des encombrants (vieux réfrigérateur, sommier, lave linge, matelas...) aura lieu **le lundi 5 octobre prochain**. Le service est ouvert à tous les habitants de la commune.

Les demandes d'enlèvement sont à signaler au préalable en mairie avant le vendredi 2 octobre. Les encombrants devront être sortis le matin du ramassage à 8 h comme pour les ordures ménagères.

### Incinération des débris végétaux

La réglementation sur la destruction des débris végétaux par le feu est mal connue. C'est un vieil arrêté préfectoral de 1961 modifié en 1971 qui fixe la réglementation. Elle est relativement large puisqu'il y a seulement quatre cas d'interdiction formelle de toutes destructions par le feu. A savoir : à moins de 50 mètres de toutes constructions,

pendant une période de grande sécheresse, lorsque sévit un grand vent et enfin à l'intérieur des bois et à moins de 200 mètres de leurs lisières, du 15 février au 30 avril et du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre. A cet arrêté, il convient d'ajouter un peu de bons sens par exemple : prévoir du matériel pour l'extinction, s'assurer du sens du vent pour éviter la gêne par les fumées, ou

### Élagage des haies et palissades. Murs et murets

La commune rappelle que l'élagage des haies et des palissades plantées sur le domaine privé, qui empiètent sur la voie publique et les trottoirs, qui masquent les panneaux de signalisation ou qui touchent les fils électriques et téléphoniques, est de la responsabilité des propriétaires. La visibilité ainsi améliorée permet une meilleure sécurité. Les riverains des routes sont invités à vérifier leurs plantations. En

cas de non respect de ces consignes un courrier de mise en demeure sera envoyé aux propriétaires. La commune pourra éventuellement apporter un soutien logistique sur demande motivée. De même, de nombreux murs et murets se sont écroulés. Pour la sécurité de tous, il est demandé aux propriétaires de relever les pierres tombées sur la voie publique.

# 586

C'est le nombre de compteurs d'eau relevés chaque semestre par les agents du Syndicat des Eaux du LAMBON sur la commune. Afin d'établir la facturation du 2<sup>e</sup> semestre 2009, ils devraient intervenir à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Merci de bien vouloir dégager vos niches à compteur et de leur laisser libre accès afin de

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

## À savoir (suite)

### Téléthon 2009

Cette année, les journées Téléthon auront lieu les 4 et 5 décembre. Pour que la commune puisse participer à cette action de solidarité, il faut mettre en place un comité local d'organisation. Pour cela, les membres du comité d'organisation de l'année passée lancent un appel à l'ensemble des foyers de la

commune pour trouver des bénévoles volontaires pour préparer l'édition 2009.

Une réunion d'organisation est programmée le jeudi 17 septembre à 20 h 30 à la salle des fêtes (petite salle). Toutes les personnes qui souhaitent s'investir seront les bienvenues.

Contact : Patrice Fouché au 05 49 75 81 20

## Vie associative

### Association : Fressines en fête

Une nouvelle association vient d'être créée sur la commune. L'association « Fressines en fête » a été déclarée en Préfecture le 20 février 2009 sous le n°W792002508, le siège social est situé, à la mairie de Fressines.

Le but de l'association est de développer et de promouvoir l'organisation de manifestations populaires, culturelles et artistiques sur la commune de Fressines. Le bureau est constitué d'une dizaine de membres sous la Présidence de Myriam Fouché. Fressines en fête propose sa première animation **le samedi 12 septembre à partir de 19h30 à la salle des fêtes, une soirée dansante avec un repas campagnard** au tarif de 14 € pour les adultes et de 8 € pour les enfants de moins de 12 ans. Pour réserver ou pour rejoindre l'association, contact et renseignements : Myriam Fouché au 05 49 75 81 20 ou Valérie Baron, boulangerie de Fressines au 05 49 05 91 08

### Pétanque loisirs

L'association Pétanque loisirs organise dans les prochaines semaines deux concours de pétanque. Rendez vous à la salle des fêtes le samedi 5 septembre à 16h pour un concours semi-nocturne, puis le vendredi 18 septembre à 20h30 pour un concours en doublettes formées. Contact : Jacqui Rameaux au 05 49 05 97 42.

### Ecole de musique

L'assemblée générale de l'association aura lieu **le vendredi 11 Septembre 2008 à 20h30 à la salle des Fêtes de Fressines.**

Les inscriptions se font à l'issue de l'assemblée, en présence des professeurs et des membres du bureau.

Les activités musicales pour l'année 2009-2010 sont reconduites, à savoir : guitare, clavier, piano, batterie, éveil musical pour les petits de 4 à 6 ans et chorale à partir de 7 ans, ainsi que des ateliers en orchestre pendant les vacances. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi dans les locaux municipaux jouxtant l'école. Ainsi les élèves de l'école maternelle et primaire fréquentant la garderie peuvent se rendre au cours et réintégrer la garderie à la fin de leur activité musicale.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter: Mme Laurence SENECHAULT 05 49 05 96 37

### ACCA Fressinoise

L'ACCA organise **le dimanche 6 septembre à 12h un repas « moules-frites » à volonté** à la salle des fêtes, au tarif de 12 € pour les adultes et de 6 € pour les enfants de moins de 12 ans. Le repas sera suivi d'un concours de pétanque à 15h. Réservation au 05 49 05 93 50 ou au 05 49 05 30 21

D'autre part, l'ouverture de la chasse aura lieu le dimanche 13 septembre. La vente des cartes de chasse se fera, le dimanche 6 septembre de 9 h à 11h à la salle des fêtes, le vendredi 11 septembre de 17h à 19h et le samedi 12 septembre de 9h à 12h au local.

Enfin, les chasseurs vous proposent une matinée découverte de la chasse, le dimanche 20 septembre à partir de 8h. Si vous n'avez pas d'ami chasseur, contactez Claude Martin au 05 49 05 93 50, il se fera un plaisir de vous trouver un guide.

### GV Fressines

Du changement à la Gym Volontaire, nouveau nom « ENER'GYM », nouveaux horaires, nouvelle animatrice. Venez nous rejoindre tous les mercredis de 18h30 à 19h30 pour bouger en musique et booster votre capital santé avec Cécile. La reprise est fixée **le mercredi 9 septembre 18h30 à la salle des fêtes.**

Les deux premières séances sont gratuites. Pour de plus amples informations, appelez le

### Fressines.net

L'assemblée générale aura lieu le 7 septembre à 20h30 à la salle des fêtes. Reprise des séances le lundi 14 septembre. RDV devant les grilles blanches de l'école à 20h30. Contact : [fressines@fressines.net](mailto:fressines@fressines.net) ou 06

### Stade Vouilletais Football

Le club de football de Vouillé informe les jeunes de Fressines que **la reprise des entraînements et les inscriptions à l'école de foot sont fixées au Mercredi 2 Septembre 2009** au stade de Vouillé à 13h45 pour les débutants (nés en 2003-2002) et les poussins (nés en 2001-2000-1999) et à 15h30 pour les benjamins (nés en 1998-1997). Pour tout renseignement vous pouvez contacter : Mr BONNIN Patrice : 05.49.75.88.36 Mr MOYNET Xavier : 06-25-34-29-81